



## Organe du CERCLE PÉGASE

SOCIÉTÉ ROYALE — FONDÉE EN 1906

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

Affilié à la FÉDÉRATION BELGE DU CYCLOTOURISME

SECRETARIAT : P. Delmelle, 34, rue Franz Merjay, Bruxelles 6  
Tél. : 45 73 76

DE BOCK, R.

Tél. : 21 16 27.

COMPTE CHEQUE POSTAL : N° 1472.12

Cercle Pégase, Bruxelles. — Cotisation : 75 F

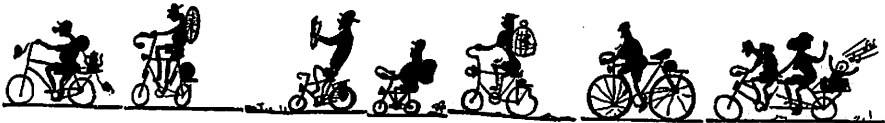
Les articles n'engagent que leurs auteurs.

## Assemblée mensuelle du lundi 3 octobre 1966, à 20 h précises

Nous vous prions d'assister à l'assemblée mensuelle qui aura lieu le **LUNDI 3 OCTOBRE 1966, à 20 h précises, au local : « LA LEGENDE »,** rue de l'Étuve, 35, Bruxelles 1, téléphone : 12.64.17, avec l'ordre du jour suivant :

1. Dépôt du procès-verbal de la séance mensuelle du 5 septembre 1966 ;
2. Présentation et admission des nouveaux membres ;
3. Voyage en Fagnes du 9 octobre 1966 : paiement ;
4. Voyage à Libin, les 11, 12 et 13 novembre 1966 ;
5. Bal du 19 novembre 1966 ;
6. Réveillon de Noël ;
7. Divers ;
8. Concours photographique, sujet imposé : *Coins de Bruxelles* ;
9. « *Le Val Ferret, ses fleurs, ses montagnes* », diapositives en couleurs présentées et commentées par M. R. Porta.

Le Comité se réunira au Local, le **jeudi 6 octobre 1966, à 20 h 30'.**



## Excursions cyclistes du mois d'octobre 1966

**DIMANCHE 2 OCTOBRE 1966.** — Réunion à 8 h, Gare du Midi. Train à 8 h 22' pour Ath (60 F), courte visite de la ville, Château d'Attre, Abbaye de Cambron-Casteau (visite) ; Papignies, Thoricourt (P.-N.) ; Graty, Petit-Enghien, Bois de Strihoux, Bellingen, Leeuw St Pierre. 80 km. Pilote : M. Delmelle.

**DIMANCHE 9 OCTOBRE 1966.** — Réunion à 9 h, Arcades du Cinquantenaire. Départ à 9 h 15', Op-

pem, Vossem, Raffelberg, Korbeek, Les Eaux Douces (P.-N.) ; Neerijse, Duisburg, Tervuren. 70 km.  
Pilote : M. De Bock.

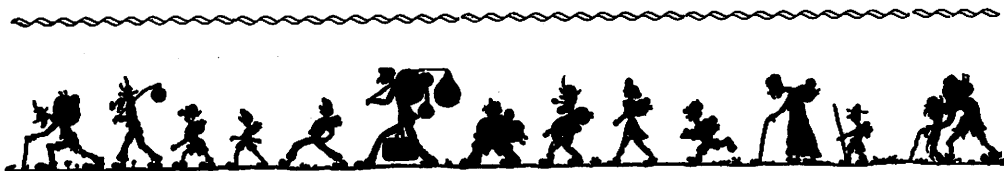
**DIMANCHE 16 OCTOBRE 1966.** — Réunion à 9 h gare d'Uccle Calevoet. Départ à 9 h 15', Beersel, Huizingen, Braine le Château, Ittre, Henripoint (P.-N.) ; bois de la Houssière, Oisquerq, Hal, Ruisbroek. 65 km.  
Pilote : M. Peeters.

**DIMANCHE 23 OCTOBRE 1966.** — Réunion à 9 h 15', Square Montgomery. Départ à 9 h 30', Nosssegem, Nederokerzeel, Tildonk, Rotselaar (P.-N.) ; Veltem, Meerbeek, Vossem, Tervuren. 70 km.  
Pilote : M. Dethier.

**DIMANCHE 30 OCTOBRE 1966.** — Réunion à 9 h 15', Entrée du Bois. Départ à 9 h 30', Groenendaal, Malaise, Woo (P.-N. avec les pédestriens) ; Rixensart, La Ramée, Forêt de Soignes. 55 km.  
Pilote : M. Delmelle.

**DIMANCHE 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 1966.** — Réunion à 9 h 45', Entrée du Bois. Pilote et objectif à désigner sur place.

**DIMANCHE 7 NOVEMBRE 1966.** — Réunion à 9 h 15', Entrée du Bois. Départ à 9 h 30', Rode, Heidenbroek, Grootheide, Landuit, Braine le Château (P.-N.) ; Les Monts, Plattensteen, Tourneppe, Lot, Ruisbroek. 60 km.  
Pilote : M. De Bock.



## Excursions pédestres du mois d'octobre 1966

**DIMANCHE 2 OCTOBRE 1966.** — Réunion à 10 h au Fort-Jaco, terminus tram 10. Départ à 10 h 15', Chemin du Réservoir, Vuylbeek, Drèves de l'Infante et du Comte, Chemin du Couvent, Drève Haken-Staken, Groenendaal (P.-N. Buvette de la Gare) ; Drèves du Pont de Pierre, des Croisades, des Ramiers et de la Meute, avenue Joséphine, ferme de la Ramée, La Hulpe. Retour en autobus et en train. 20 km.  
Pilote : M. J. Driesens.

Pour rejoindre au P.-N. : Train à Bruxelles Q.-L. à 12 h 39', arrivée à Groenendaal à 12 h 50'.

**DIMANCHE 9 OCTOBRE 1966.** — « Colorations d'automne en Fagnes ». — Réunion à 6 h 45' Gare Centrale. Départ en car à 7 h 15' très précises pour Liège, Verviers et Baraque Michel. A pied : Fontaine Périgny, Noir Flohay, Geitzbusch, Rond-Buisson (P.-N. intégral) ; Porfays, Petit Boneur, La Helle, Alt-Haltlich, Neu-Haltlich. 15 km. Retour en car à Bruxelles via Eupen.  
Pilote : M. R. Guiaux.

Coût du voyage : 125 F à verser à la séance du lundi 3 octobre 1966, tout dernier délai.

Se munir de sa carte d'identité, de vivres et boissons, de bonnes chaussures ou bottes et de chaussettes de rechange.

**DIMANCHE 16 OCTOBRE 1966.** — Réunion Place Rouppe à 9 h 40'. Départ à 9 h 50' (tram R) pour la Petite Espinette, arrivée à 10 h 18', Ferme de Hollebeek, Ferme Boesdael, Cleet Bosch, Ferme de Schavye, Château D'Wersbosch, Beersel (P.-N., visite du Château) ; Chapelle Saint Lambert, Bruineput, Solheide, La Tourneppe, Alsemberg. 15 km. Retour en autobus.  
Pilote : M. R. Porta.

Pour rejoindre au P.-N. : Tram 10 jusqu'au terminus à Uccle, Calevoet, autobus à 12 h 15', 13 h, ou 13 h 10', arrivée à Beersel à 12 h 25', 13 h 10' ou 13 h 20'.

**DIMANCHE 23 OCTOBRE 1966.** — Réunion à 9 h 45' Gare du Quartier Léopold. Départ à 10 h pour Mont-Saint-Guibert, arrivée à 10 h 24', Bierbais, Ferme Wauthier, Chastre, Saint Géry (P.-N.) ; Gentinnes, Mellery, Strichon, Hollers, Villers-la-Ville. 15 km. Retour en train.  
Pilote : M. R. De Saulnier.

**DIMANCHE 30 OCTOBRE 1966.** — Réunion à 10 h 30', Gare du Quartier-Léopold. Départ à 10 h 40'

en train pour Bakenbos, arrivée à 10 h 55', Home Reine Astrid, la Corniche, l'Argentine, Lac de Genval, Woo (P.-N. au *Café des Sportmen*) ; Vallée de la Lasne, Rosières-St-André, Tombeek, Mommaertshof, Bisdrom, Overijse. 15 km. Retour en autobus. Pilote : M. J. Bernaerts.

Pour rejoindre au P.-N. : Place Jourdan à Etterbeek. Autobus vicinal à 12 h 30' pour Rosières. Changer à N.-D. au Bois et descendre à Woo, arrivée à 13 h 18'.

## Concours photographique

### RESULTATS D'AOUT 1966

#### Classement de la « Vox Populi ».

1. M. MEREAX	10	points.
2. M. R. Desaulnier	9	«
3. M. J. Mierop	8	«
4. M. L. Sortia	7	«
5. M. R. Caby	6	«
6. M <sup>11e</sup> M. Jaumain	5	«
7. M <sup>11e</sup> L. Jaumain	4	«
8. M. R. De Bock	3	«
9. M. J. Peeters	2	«
10. M. Pirson	1	«

#### Classement du « Jury ».

1. M. R. CABY	3	points.
2. M. R. De Bock	2	«
3. M. J. Mierop	1	«

### CLASSEMENT GENERAL

(Après 9 épreuves)

\* \* \*

1. M. L. SORTIA	68	points.
2. M. R. Desaulnier	65	«
3. M. R. Caby	59,5	«
4. M. J. Mierop	49	«
5. M <sup>11e</sup> L. Jaumain	48,5	«
6. M. J. Peeters	46,5	«
7. M. Decamps	41,5	«
8. M. R. De Bock	38	«
9. M <sup>11e</sup> M. Jaumain	32,5	«
10. M <sup>11e</sup> Fiers	19	«

Contrairement à l'avis paru dans le bulletin d'octobre 1965, les deux derniers sujets imposés pour 1966 sont inversés.

En effet nous aurons ce mois-ci « Coins de Bruxelles » et en décembre « Vie Pégase ».

Ajoutons que pour octobre toute photo prise dans Bruxelles ou dans une des 19 communes limitrophes sera acceptée.

Quant à notre dernier sujet imposé, nous demandons

### RESULTATS DE SEPTEMBRE 1966

#### Classement de la « Vox Populi ».

1. M. L. SORTIA	10	points.
2. M. Decamps	9	«
3. M. R. Caby	8	«
4. M <sup>11e</sup> M. Jaumain	7	«
5. M. R. Desaulnier	6	«
6. M <sup>11e</sup> Fiers	5	«
7. M. J. Peeters	3,5	«
7. M <sup>11e</sup> L. Jaumain	3,5	«
9. M. J. Mierop	2	«
10. M. R. De Bock	1	«

#### Classement du « Jury ».

1. M <sup>11e</sup> FIERS	3	points.
2. M. Decamps	2	«
3. M. R. Caby	1	«

à la « Vox Populi » et au « Jury » de donner plus spécialement la primeur à la photo qui à leurs yeux illustrera le mieux notre activité avant de tenir compte de la qualité de la diapositive présentée.

Enfin pour 1967, un petit changement à notre règlement interviendra ; le mode de cotation sera différent : la photo classée première à la « Vox Populi » ne recevra plus 10 points mais bien le nombre de points correspondant au nombre de concurrents et ainsi de suite en ordre décroissant jusqu'à la dernière qui recevra 1 point.

Par exemple si en janvier, il y a 15 participants, la photo classée première aura 15 points, la deuxième 14, etc. Si en février il y a 7 concurrents, la photo classée première ne recevra que 7 points, la deuxième 6, etc.

Quant aux sujets imposés, ils resteront au nombre de 6, en voici la liste :

Février : « A mon beau château ».

Avril : « Clochers du Monde ».

Juin : « Au fil de l'Eau ».

Août : « Poésie des Ponts ».

Octobre : « Au long du rail ».

Décembre : « Il était un petit navire ».

Allons les amateurs, au travail ! On vous attend de pied ferme.

## ECHOS

**CARNET NOIR.** — Nous avons appris avec tristesse le décès inopiné de

Monsieur Francis WARNENT

survenu, le 8 septembre 1966.

Le Comité et les membres du Cercle présentent à sa maman et à son épouse, leurs condoléances émues.

**BAL DU 19 NOVEMBRE.** — Le Directeur des Fêtes vous convie au bal, du 19 novembre 1966. Il vous prie de bien vouloir réserver cette date dès à présent.

N'oubliez pas la tombola. Les lots seront reçus avec reconnaissance, de préférence à la séance d'octobre. S'il s'agit d'un piano en palissandre, prévenez cependant Monsieur Driesens, chaussée d'Etterbeek, 31, à Bruxelles 4, qui se chargera du problème du transport sans qu'il vous en coûte un maravédis.



Le « **BOSTON DANCE CLUB** » de Bruxelles organise à l'occasion de son V<sup>e</sup> Anniversaire un

### **GALA INTERNATIONAL DE DANSE**

entre Bonn, Paris et Bruxelles, le

**SAMEDI 15 OCTOBRE 1966, à 20 h 30'**

au « **Claridge** », 24, chaussée de Louvain, Bruxelles 3.

Tenue de ville. — Entrée : 75 francs.

## Le code de la route

A PETITES DOSES

SUITE

**Feux d'encombrement.** — Obligatoire 1) pour les véhicules au chargement dont la largeur dépasse 2 m 50. Il faut des feux à l'avant et à l'arrière et de chaque côté, et aux saillies latérales extrêmes du véhicule ou de son chargement. Les feux doivent être blancs ou orange vus de l'avant et rouges ou orange vus de l'arrière.

2) Pour les chargements dont la largeur ne dépasse pas 2 m 50, mais dépasse de 0,40 m le point de la place éclairante ou réfléchissante le plus éloigné du plan longitudinal de symétrie.

Il faut : à l'avant un feu blanc ou un catadioptré blanc, à l'arrière un feu rouge ou un catadioptré rouge. Leur place éclairante ou réfléchissante doit être à moins de 0,40 m de la plus forte saillie du chargement.

**Feux à l'arrêt ou en stationnement.** — Les feux ci-dessus ne sont obligatoires que si l'éclairage public ne permet pas de voir distinctement le véhicule à une distance de 100 m.

Si dans ce cas les dispositifs d'éclairage ou de signalisation ne fonctionnent pas, le conducteur d'un véhicule de plus de 3.500 kg ou d'un autobus ou d'un autocar doit indiquer son véhicule immobilisé sur la chaussée par le signal n° 14 (triangle sur base à fond blanc bordé de rouge avec point d'exclamation en noir).

**Feu de stationnement.** — Du côté de l'axe de la chaussée peut remplacer les feux de position et feux arrière des véhicules automobiles à l'arrêt ou en stationnement rangés parallèlement au bord de la chaussée.

**Feux de croisement et feux de route.** — Obligatoires dès que le conducteur ne peut plus voir distinctement jusqu'à cent mètres.

**Obligation d'éteindre les feux de croisement et de route.** — a) Quand l'éclairage de la chaussée permet de voir à 100 m.

b) Quand le véhicule est à l'arrêt ou en stationnement, mais par temps de brouillard, les feux de croisement peuvent être allumés.

**Obligation d'éteindre les feux de route.** — a) Quand le véhicule va en croiser un autre, à la distance nécessaire pour que celui-ci puisse continuer sa marche aisément et sans danger.

b) Dès qu'un conducteur du sens inverse signifie qu'il est ébloui en allumant et éteignant successivement et rapidement ses feux de route.

c) Quand le véhicule en suit un autre à moins de 50 m.

